



CPEF

COMMISSION PARITAIRE  
de l'Emploi et de la Formation  
FORMATION PROFESSIONNELLE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2018

### **LA BRANCHE DES ORGANISMES DE FORMATION CRÉE LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) « CONSEILLER-E COMMERCIAL-E EN FORMATION »**

**La Branche des Organismes de formation, à travers sa Commission Paritaire de l'Emploi et de la Formation (CPEF), vient de créer le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Conseiller-e commercial-e en formation » qui permet de reconnaître et valoriser la professionnalisation des salarié-e-s de la Branche. Une demande d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) a été déposée.**

Avec cette démarche, la CPEF réaffirme une politique volontariste de développement des compétences des salarié-e-s de la Branche des organismes de formation. Ce nouvel élan, après le CQP Formateur-trice-consultant-e et Assistant-e de formation, s'inscrit dans une réflexion globale sur les évolutions des métiers et des compétences de la profession qui se nourrit des travaux de l'Observatoire paritaire des métiers et des qualifications<sup>1</sup>.

Dans notre environnement en perpétuelle mutation, les salarié-e-s sont encouragé-e-s à être moteur de leur parcours professionnel, le CQP « Conseiller-e commercial-e en formation » constitue un certificat parfaitement adapté à cette nécessaire reconnaissance de compétences. L'organisation de l'activité commerciale, la prospection, la négociation et conclusion de conventions de formation mais aussi la gestion, l'accompagnement des clients et le reporting, illustrent entre autres les compétences incontournables du conseiller-e commercial-e en formation. C'est d'ailleurs à ce titre que les partenaires sociaux y ont intégré le Certificat de Compétences Services Relations Clients, formidable outil de gestion des ressources humaines initié par le Groupement des Professions de Services (GPS) avec le soutien de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)<sup>2</sup>.

Ce CQP, accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la formation professionnelle, comporte six compétences du candidat :

- Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales et une prospection adaptée,
- Analyser les besoins en prestations de formation des clients,
- Elaborer une offre de formation et de services adaptée aux besoins identifiés et aux contraintes des clients en collaboration avec l'équipe pédagogique,
- Conseiller les clients sur les offres de son organisme de formation pour conclure la vente,
- Traiter les réclamations des clients et identifier les points d'amélioration,
- Communiquer avec différents interlocuteurs selon les canaux de communication appropriés en travail collaboratif.

Pour Jean-Marie MAHE, vice-président de la CPEF (collège salarié), ce CQP constitue « *une remarquable opportunité de professionnaliser et de valoriser le conseiller-e commercial-e en formation, salarié-e incontournable dans un organisme de formation* ». Bénédicte DESPRIN, présidente de la CPEF (collège

<sup>1</sup> « Etude focus sur les métiers de la famille commercial, marketing, communication et promotion » de l'Observatoire paritaire des Métiers et des Qualifications (janvier 2015)

<sup>2</sup> La Branche des organismes de formation, avec d'autres branches (Assurance, Banque, Hôtellerie – Restauration, bureaux d'études et de conseil, etc.) a été moteur dans la création du Certificat de Compétences Services Relation Clients, à l'initiative du GPS avec le soutien de la DGEFP <http://ccs.gps.asso.fr/accueil.php>

patronal), ajoute que « *cette certification répond aussi aux enjeux de qualité de la formation ainsi qu'à ceux de la reconnaissance des compétences, lesquels mobilisent les partenaires sociaux de la branche* ».

Contacts : - Bénédicte DESPRIN (collège patronal)  
- Jean-Marie MAHE (collège salarié)

Mail : [matthieu.dapon@labrancheformation.fr](mailto:matthieu.dapon@labrancheformation.fr)

La Branche des Organismes de formation couvre l'ensemble des entreprises et des salariés relevant de la Convention Collective Nationale des Organismes de Formation du 10 juin 1988, soit 8 100 organismes de formation de plus de 1 salariés (organismes privés à but lucratif ou non lucratif, SA, SARL, SAS, SCOP, Association...) ayant pour activité principale la formation et représentant 115 000 salariés. (Source Bilan social de Branche 2016). Ces organismes réalisent des actions de formation au service des salariés et des personnes à la recherche d'emploi. La branche est composée de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, de la CGT, de la FO, de la FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), et du Synofdes.